

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 16 JUIN 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	9 juin 2009
Nombre conseillers présents	:	43	Date de l'affichage du procès-verbal	23 juin 2009
dont : conseillers titulaires	:	36		
conseillers suppléants	:	7		

L'an deux mil neuf, le seize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, SCELLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, FLAMBARD Geneviève, GODEY Laurie, LAIDET Serge, MOUCHEL Fabrice, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : MM. et Mme MABIRE René (suppléant de LECOEUR Raymond), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LECOURT Stéphane), LEVALLOIS Nathalie (suppléante de LANGLOIS Alain), GALLET Max (suppléant de LE VAST Jean-Claude), POULAIN Joseph (suppléant de POULAIN Jérôme), LAUNEY Stéphane (suppléant de BEAUPERE Nicolas).

Absents excusés : Mmes et MM. BLONDET Renaud, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, BONIAKOS Dimitri, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, BEAUPERE Nicolas.

Secrétaire de séance : Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2009.

Compte-rendu délégations :

- Fourniture et pose de conteneurs enterrés: marché attribué à la société Plastic Omnium (coût 3 conteneurs papier/verre/emballage : 17 587 € HT)

1. COMPETENCE ENTRETIEN DES RIVIERES

M. le Président rappelle que la compétence de la Communauté de Communes porte sur les actions en faveur de la protection, de la valorisation et de la réhabilitation des cours d'eau, dont la liste et le tracé sont répertoriés en annexe des statuts. Dans ces conditions, il fait remarquer que l'intégralité des cours d'eau concernés par l'étude des bassins versant de la Côte des Isles ne sont pas concernés de même que les rivières du bassin de la Douve situés sur les communes de Fierville les Mines, St Maurice en Cotentin, St Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont. Il propose une modification des statuts de la Communauté de Communes afin que la compétence soit globalisée. Il donne la parole à M. Stéphane WEILL de la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivière) qui expose les enjeux de cette compétence.

Arrivée de M Edouard Mabire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, et 2 abstentions, décide d'intégrer dans les statuts de la Communauté de communes :

- l'intégralité des cours d'eau des bassins versants de la Côte des Isles,
- les tronçons de rivières du bassin versant de la Douve, situés sur les communes de Fierville les Mines, St Maurice en Cotentin, St Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont.

2. MAITRISE D'OUVRAGE MAISON DU NAUTISME DE BARNEVILLE-CARTERET

M. le Président donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 27 mars 2009 demandant que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage de ce projet.

Arrivée de Mme Patricia Jeanne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité donne son accord pour que la Communauté de Communes de la Côte des Isles soit maître d'ouvrage de la Maison du Nautisme de Barneville-Carteret.

3. GENDARMERIE

- Délibération construction gendarmerie : M. le Président rappelle que le projet de construction d'une caserne de gendarmerie a fait l'objet d'une modification des statuts de la Communauté de Communes, validée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2007. Il présente le terrain d'environ 6 000 m² susceptible d'accueillir cet équipement, situé sur les parcelles cadastrées section ZD n° 125 et 51 à Barneville-Carteret.

Il demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 4 abstentions, décide de construire une gendarmerie à Barneville-Carteret (locaux de service et logements).

- Acquisition terrain gendarmerie commune de Barneville-Carteret

M. le Président expose la proposition de la commune de Barneville-Carteret de céder 6 000 m² de terrain situé sur les parcelles cadastrées section ZD 125 et 51 à la Communauté de Communes afin d'y construire la nouvelle gendarmerie. Il fait savoir que la Commune de Barneville-Carteret souhaite devenir propriétaire des locaux de service de la gendarmerie actuelle qui appartiennent au Conseil Général.

M. le Président rappelle que, conformément à la décision de l'assemblée départementale du 18 juin 2007, le Conseil Général applique le principe de la cession à l'euro symbolique de ces locaux. La décision de cession relève de la Commission Permanente qui statue sur la demande de la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,
 - décide de retenir l'office notarial Bleicher et Laurent pour l'établissement des actes notariés correspondants.
- Autorisation mission de bornage
M. le Président fait savoir qu'une mission de bornage doit être lancée pour l'identification du terrain d'une superficie d'environ 6 000 m², actuellement cadastré section ZD 125 et 51 et destiné à la construction de la caserne de gendarmerie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à réaliser la mission de bornage du terrain alloué au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.
- Demande subvention au Conseil Général et cession locaux de service : M. le Président fait savoir que les locaux de service de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret sont la propriété du Conseil Général de la Manche. Il rappelle que, conformément à la décision de l'assemblée départementale du 18 juin 2007, en sus du principe de la cession à l'euro symbolique à la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage du nouveau projet, le département peut octroyer une subvention.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président :
- à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Manche,
 - à demander la cession des locaux de service dès que possible.
- Autorisation lancement consultation maîtrise d'œuvre et convention CAUE : M. le Président présente au Conseil Communautaire la possibilité de recourir, pour le choix du maître d'œuvre chargé de la construction de la nouvelle gendarmerie, à une procédure adaptée avec remise d'une intention architecturale, afin de prendre en compte les intentions du concepteur pour le projet sur le site retenu. Il présente la mission d'assistance du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour la réalisation de cette procédure.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- autorise M. le Président à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la procédure adaptée avec remise d'une intention architecturale
 - autorise M. le Président à signer la convention avec le C.A.U.E. pour l'accompagner dans cette démarche et à régler les frais correspondants.

4. TERRAINS COMMUNAUTAIRES - CONVENTIONS

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de parcelles destinées à des échanges fonciers dans le cadre de l'extension du golf. Dans l'attente que les accords se concrétisent, il demande au conseil Communautaire l'autorisation de signer les conventions nécessaires au maintien de la valeur agronomique de ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition des parcelles.

5. APPEL A PROJETS EPN CONSEIL REGIONAL

M. le Président informe les conseillers que les EPN ont la possibilité de choisir des services supplémentaires afin de développer leurs activités ; il propose de retenir les services suivants :

- espace emploi numérique
- espace E-Administration
- espace numérique associatif
- espace télétravail numérique
- espace partenaire cart@too
- espace initiative numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de répondre à l'appel à projets EPN 2009/2011 du Conseil Régional Basse-Normandie et de retenir les services listés ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. REHABILITATION/EXTENSION POLE JEUNESSE - DEMANDE DELEGATION SIGNATURES MARCHES

M. le Président rappelle que la procédure de mise en concurrence pour l'attribution des marchés de la réhabilitation du pôle jeunesse de Barneville-Carteret va être lancée le 22 juin prochain ; la date limite de remise des offres étant fixée au 22 juillet 2009. Le Bureau propose que le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises, après analyse des offres par le maître d'œuvre et avis de la commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les marchés avec les entreprises pour la réhabilitation du pôle jeunesse de Barneville-Carteret.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

1. Convention commune Les Moitiers d'Allonne : M. le Président informe le Conseil Communautaire que l'accueil périscolaire du site scolaire de les Moitiers d'Allonne était assuré par un agent recruté en emploi-jeune par l'association de la cantine scolaire. La commune de Les Moitiers d'Allonne propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe et de mettre cet agent à la disposition de la Communauté de Communes 3 heures par jour d'école, à compter du 17 septembre 2009, pour une durée d'un an, renouvelable après titularisation de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention correspondante et à régler les frais correspondants.

2. Avenant n° 1 à la convention USP : M. le Président rappelle qu'une convention a été signée en 2006 pour la mise à disposition d'un agent de l'USP en contrat-tremplin ; cette convention d'une durée de 4 ans se terminait le 31 mai 2009. Il propose, après rencontre avec le Président de l'USP que la convention se prolonge jusqu'au 15 octobre 2009, sans augmentation de coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 42 votants (un conseiller s'étant absenté), autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'USP notifiant le prolongement de la convention jusqu'au 15 octobre 2009.

8. CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- Accueil de loisirs de Barneville-Carteret : M. le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret doivent débiter à la rentrée 2009 pour se terminer en juin 2010. Afin de permettre l'accueil des enfants pendant cette période, il informe le Conseil que la commune de Barneville-Carteret a accepté la mise à disposition à titre gratuit du Centre Eugène Godey les mercredis et les vacances scolaires, les repas, financés par la Communauté de Communes, étant confectionnés et servis sur place. Il précise que la Commission a donné un avis favorable à cette convention, lors de sa réunion du 11 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la Commune de Barneville-Carteret, du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.

- Accueil de loisirs de Portbail : M. le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'accueil de loisirs de Portbail est installé dans l'enceinte de l'école primaire de Portbail ; la mise à disposition de ces locaux a fait l'objet d'une convention lors du transfert de compétence. Afin de permettre l'organisation d'activités en cas d'intempéries, il informe le Conseil que la commune de Portbail a accepté la mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne bibliothèque du 1^{er} juillet au 31 août 2009. Il précise que la Commission a donné un avis favorable à cette convention, lors de sa réunion du 11 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Portbail.

- Activités du RAM :

1) Salle de motricité de l'école maternelle de Portbail : M. le Président informe les conseillers d'une demande de mise à disposition à titre gratuit de locaux auprès de la commune de Portbail concernant la salle de motricité de l'école maternelle pour les activités « Bébé Récré » du Relais Assistantes Maternelles, une demi-journée par semaine au cours de l'année scolaire 2009/2010. Il précise que la Commission a donné un avis favorable à cette convention, lors de sa réunion du 11 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention correspondante avec la Commune de Portbail.

2) Salle de danse des anciennes écoles de Carteret : M. le Président rappelle que le RAM organise des animations destinées aux parents et aux assistantes maternelles tous les jeudis matin à l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret. Pendant les travaux de réhabilitation, la commune de Barneville-Carteret a accepté de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle de danse des anciennes écoles de Carteret, tous les jeudis matin en période scolaire, du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010. Il précise que la Commission a donné un avis favorable à cette convention, lors de sa réunion du 11 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention correspondante avec la Commune de Barneville-Carteret.

M. le Président remercie les maires des communes de Barneville-Carteret et Portbail pour ces mises à disposition de locaux.

- Locaux de la Gare, 26 rue Robert Asselin à Portbail

- Médecine du Travail : M. le Président rappelle que des travaux ont été entrepris pour l'accueil du service de Médecine du travail dans les locaux de l'ancienne gare de Portbail. Il propose de mettre deux bureaux à disposition de ce service à compter du 1^{er} juillet 2009, dans les mêmes conditions définies pour les autres associations.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 42 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Président à signer la convention relative à la mise à disposition auprès de la Médecine du travail de deux bureaux, situés dans les anciens locaux de la gare - 26 rue Asselin à Portbail, à partir du 1^{er} juillet 2009.
- USP : M. le Président propose de mettre un bureau situé à l'étage des locaux de l'ancienne gare de Portbail à la disposition de l'agent recruté par l'USP, à compter du 1^{er} juillet 2009, dans les conditions définies pour les autres associations.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention relative à la mise à disposition auprès l'Union Sportive Portbailaise d'un bureau situé dans les anciens locaux de la gare - 26 rue Asselin à Portbail, à partir du 1^{er} juillet 2009.

9. CONVENTION MISE A DISPOSITION MATERIEL VISIOCONFERENCE

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le 27 mars dernier, le Syndicat Mixte du Cotentin a signé la convention territoriale 2008-2013 avec les services de l'Etat et le Conseil Régional de Basse Normandie. Un des axes de développement vise le développement d'un territoire attractif dont l'un des objectifs est de « promouvoir l'accessibilité et l'usage des TIC » par la mise en place d'un maillage territorial de quelques points de visioconférences à l'usage des communautés de communes du Cotentin et du public. Le Syndicat Mixte du Cotentin représentant le Pays du Cotentin a travaillé en partenariat avec le Syndicat Mixte Manche Numérique pour la mise en place d'un maillage de visioconférence dans les Communautés de Communes.

M. le Président propose que la Communauté de Communes de la Côte des Isles s'inscrive dans ce dispositif et demande l'autorisation de signer la convention tripartite qui prévoit la mise à disposition à titre gratuit par le Syndicat Mixte Manche Numérique, d'un équipement de visioconférence, pour une durée de 6 mois renouvelable 2 fois, par tranche de 3 mois, pour une durée maximum d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention dans les conditions énumérées ci-dessus.

10. LOTISSEMENT LE MESNIL - AVENANT N° 1 MARCHE ASSAINISSEMENT

M. le Président présente au Conseil Communautaire un devis de 6 790 € HT de l'entreprise Meslin relatif à la réhabilitation de l'assainissement du lotissement de le Mesnil : ces travaux correspondent à la pose de 120 mètres de canalisations supplémentaires demandés par le syndicat d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord pour le devis de 6 790 € HT, correspondant à la pose de 120 mètres de canalisations supplémentaires,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Meslin.

11. TARIFS

- Activités vacances : M. le Président présente les propositions de tarifs des activités proposées au cours des vacances, après examen de la Commission Jeunesse du 11 juin dernier :

ACTIVITES	Propositions			
	Tarif des familles com com	tarif carte B	tarif Carte A	tarifs hors 3CI
		25%	50%	
Jeux de plage	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
équitation BC (2 heures)	3,20 €	2,40 €	1,60 €	4,70 €
Char à voile	6,00 €	4,50 €	3,00 €	10,00 €
Voile	6,00 €	4,50 €	3,00 €	10,00 €
kayak simple (2 heures)	5,00 €	3,75 €	2,50 €	10,00 €
kayak double (2 heures)	7,00 €	5,25 €	3,50 €	10,00 €
Stage char à voile (5 jours)	30,00 €	22,50 €	15,00 €	45,00 €
Stage voile (5 jours)	30,00 €	22,50 €	15,00 €	45,00 €
Stage catamaran (5 jours)	30,00 €	22,50 €	15,00 €	45,00 €
stage EPN (2 jours-1.30 heures)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
bowling	5,00 €	3,75 €	2,50 €	7,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider les tarifs présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2009.

- Site touristique de Fierville les Mines : M. le Président propose les modifications de prix suivantes :
 - entrées moulin à compter du 1^{er} janvier 2010 :
 - adultes : 4 € (3.70 €)
 - tarif réduit : 3 € (2.70 €)
 - enfant : 1.50 € (1.10 €)
 - atelier pédagogique complet : 4.50 € (4.20 €)
 - atelier pain : 12 € (10 €)
 - création de prix à compter du 1^{er} juillet 2009 :
 - petit traité de la farine complète : 14.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider les tarifs présentés ci-dessus.

12. REGLEMENTS INTERIEURS ACCUEILS DE LOISIRS ET PERISCOLAIRES

M. le Président présente les règlements intérieurs des accueils de loisirs et périscolaires de la Côte des Isles ; il précise que ces documents ont été étudiés en Commission Jeunesse du 11 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs des accueils de loisirs et périscolaires sous réserve que soient réétudiés les points 7 et 11 relatifs à l'assurance des enfants.

13. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président informe les conseillers que les besoins du service nécessitent la création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe afin d'assurer d'une part les fonctions de comptable au sein de la Communauté de Communes et d'autre part de responsable administrative du site touristique de Fierville les Mines.

Il propose donc la création de ces postes à compter du 1^{er} septembre 2009 et la suppression des postes d'adjoint administratif de 2^e classe et d'adjoint du patrimoine de 2^e classe à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide la création de deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} septembre 2009,
- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet à compter de cette même date.

14. BUDGET SERVICE ORDURES MENAGERES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères 2005, 2006, et 2007 suivantes :

2005	141.00 €
2006	141.00 €
2007	70.50 €
Total	352.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'admission en non-valeur des redevances ordures ménagères ci-dessus.

15. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

- Budget Ordures Ménagères - décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	858.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	858.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	858.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion	0.00 €	858.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	858.00 €	858.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'inv.	0.00 €	0.00 €	0.02 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution section inv.	0.00 €	0.00 €	0.02 €	0.00 €
R-1313 : Département	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.02 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.02 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.02 €	0.02 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 du budget service ordures ménagères 2009.

- Budget ZA – décision modificative n° 1 (modification résultat 2007)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 002 : Résultat de fonctionnement	0.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement section d'investissement	0.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement section investisst	0.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	1.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'inv.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.58 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution section inv.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.58 €
R-021 : Virement section fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.58 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement section fonctionnt	0.00 €	0.00 €	0.58 €	0.00 €
Total	0.00 €	0.00 €	0.58 €	0.58 €
Total Général		-1.16 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 du budget ZA 2009.

- Budget général – décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-116 : Etude zonages assainissement	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	6 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-145 : Accueil de loisirs	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-149 : Bâtiment gare Portbail	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-145 : Accueil de loisirs	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	38 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	41 600.00 €	41 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, approuve la DM n° 1 du budget général 2009.

- Budget Assainissement – décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1313 : Subventions	0.00 €	0.00 €	644.00 €	0.00 €
R-1318 : Subventions autres organismes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3218.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	644.00 €	3218.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	2574.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	2574.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	0.00 €	2574.00 €	644.00 €	3218.00 €
Total Général		2574.00 €		2574.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n° 1 du budget assainissement 2009.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Réclamation ERDF

M. le Président informe l'assemblée qu'une réclamation a été faite auprès de l'ERDF concernant l'augmentation de la consommation électrique de l'éclairage public en journée, résultat d'un mouvement de grève. Un nouveau courrier en partance précise que si la base de consommation pour la même période subit une augmentation, la collectivité s'acquittera du montant basé sur la consommation de l'année précédente. M. le Président invite les maires à faire la même requête auprès des services de l'ERDF et précise que des courriers types sont à leur disposition au siège de la collectivité.

- Remerciements subventions : OT Barneville-Carteret et Portbail et SI Denneville

- Distribution conteneurs : à partir du 29 juin jusqu'au 30 juillet à Denneville et au mois d'août à St Jean de la Rivière.

- Gravelots

M. le Président informe l'assemblée qu'un recensement des gravelots à collier interrompu et grand gravelots a été effectué sur le linéaire côtier de la Communauté de Communes le 29 avril dernier. Il a été constaté que 35 couples nichent actuellement sur le territoire.

M. Daniel Mellet invite les maires qui le souhaitent à regrouper leur commande de matériaux pour l'obtention de prix très attractifs. Il précise que ces matériaux sont facilement stockables.

M. Alain Lechevalier souhaite connaître l'avancement du recrutement du Technicien. M. le Président indique qu'une relance de candidature a été effectuée et souligne la difficulté à trouver un candidat (titulaire ou contractuel) correspondant au profil recherché.

La séance est levée à 23 heures